

# FORMATION DIPLÔMANTE DU **CN D** UNITÉ DE VALEUR DE PÉDAGOGIE DU DIPLÔME D'ÉTAT DE PROFESSEUR DE DANSE

12.11.2018 > 15.03.2019

Formation

(interruption du 21.12.2018 au soir au 7.01.2019 matin)

23.04 > 3.05.2018

Examens

400 heures

Options : classique, contemporain et jazz

## **CN D**

Centre national de la danse

Président du Conseil d'administration : Rémi Babinet

Directrice générale : Mathilde Monnier

Département Formation et pédagogie

+ 33 (0)1 41 83 98 76

formation@cnd.fr / cnd.fr

**Public**

Danseurs professionnels bénéficiant de la dispense de l'examen d'aptitude technique et de l'équivalence des trois premières unités de valeur du diplôme d'état de professeur de danse.

Le livret de formation mentionnant ces équivalences est obtenu auprès de la Direction régionale des affaires culturelles (Drac) conformément à la loi du 10 juillet 1989.

**Effectif**

18 stagiaires par option.

**Durée**

400 heures.

**Objectifs**

Préparer les stagiaires à l'enseignement de la danse et aux épreuves de l'unité de valeur de « pédagogie » du diplôme d'état de professeur de danse.

**Contenu**

L'unité de valeur de « pédagogie » a pour objet d'acquérir et de vérifier la capacité à pouvoir transmettre l'art de la danse.

Cette unité de formation vise à développer :

la maîtrise des processus d'apprentissage en fonction de l'âge et du niveau des élèves,

l'approche de la progression pédagogique,

la maîtrise des rapports de la danse avec la musique,

l'analyse fonctionnelle du corps dans le mouvement dansé,

les éléments de réflexion sur la transmission d'une technique corporelle et artistique,

la formation pratique (mise en situation pédagogique).

**Emploi du temps**

12.11.2018 > 15.03.2019 / Formation

(interruption du 21.12.2018 au soir au 7.01.2019 matin)

23.04 > 3.05.2018 / Examens

du lundi au vendredi entre 9:30 et 17:30.

**Inscription**

Le dossier d'inscription est à retourner au CN D (département Formation et pédagogie).

Seuls les dossiers complets seront pris en compte.

**Coût pédagogique**

Pour suivre cette formation, vous devrez vous acquitter des coûts pédagogiques. Ils peuvent être pris en charge, au titre de la formation continue, par un fonds d'assurance formation (Afdas, Fongecif, FIFPL...) ou par votre employeur.

Si vous ne disposez d'aucune prise en charge, merci de nous contacter ; nous étudierons avec vous les conditions et modalités de paiement les plus appropriées.

Informations auprès de Valérie Coudière, [valerie.coudiere@cnd.fr](mailto:valerie.coudiere@cnd.fr) / +33 (0)1 41 83 98 75

**Validation**

À l'issue de cette formation, les artistes chorégraphiques sont bénéficiaires de plein droit du diplôme d'État de professeur de danse sur présentation auprès de la DRAC d'une attestation de suivi intégral du stage, établie par le CN D (département Formation et Pédagogie). Cette attestation n'est décernée qu'après avoir effectué le dépôt du rapport de stage auprès du département Formation et pédagogie du CN D.

**Rémunération**

En fonction des droits du stagiaire à la formation professionnelle continue, des demandes de rémunération peuvent être sollicitées auprès des fonds d'assurance formation et des organismes sociaux.

Pour toute information complémentaire, nous consulter.

**Lieu****CN D**

Centre national de la danse

1, rue Victor-Hugo

93500 Pantin

Métro : Hoche (ligne 5), RER E : Pantin, Bus 170 : arrêt CN D, Tramway T3b : arrêt Delphine Seyrig